

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES
Centre Communal d'Action Sociale

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 AVRIL 2025

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 31 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Dina DIAZ, Marie-Claude FAUVET, Sylvie MARTIN, Marie TISSEYRE.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.
Mr Bernard DEFFARGES.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 04

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstentions	0

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS).

Monsieur le président présente au conseil d'administration le budget primitif 2025 du CCAS qui se compose comme suit :

Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 590 €	13 508,68 €
002 – Report en fonctionnement	-	3 081,32 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 590 €	16 590 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Décide

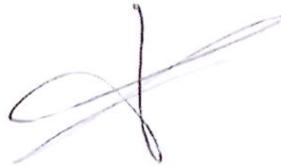
Article 1 : d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 15 avril 2025

Le président
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 009-210900320-20250414-CCAS2025_4_03-DE



09032
Code INSEE

CCAS AX LES THERMES
Budget CCAS M57

2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration N° 2025 4 03
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres exprimés : 6
VOTES :
Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-85,74
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 167,06
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 081,32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 081,32
1) Affectation en réserves R1068 en Investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 081,32
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 15/04/2025 et de la publication le 17/04/2025

A Ax-les-Thermes, le 17/04/2025

Le président du CCAS
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

